



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 novembre 2023 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, BOUKHECHAM Amor, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : VANHALST Philippe donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie donne pouvoir à RICARD Isabelle, JEAN Nathalie donne pouvoir à JEAN Didier, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, SERAFINI Audrey donne pouvoir à DIOP Alix

Conseillers Municipaux absents : ROBERT Astrid, MILAD Lydie

Délibération N° 2023/116-

OBJET : NOMINATION DE MEMBRES AU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur JEAN

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 133-4 et suivants du code de tourisme, R. 2221-1 du code général des collectivités territoriales ainsi que l'article 5 des statuts de l'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron, les membres du comité de Direction, dont les conseillers municipaux détiennent la majorité des sièges, sont désignés par le Conseil Municipal.

Etant donné les récentes démissions de Paul GAILLARD et de Nicolas CARREGA, il revient au Conseil Municipal de nommer deux nouveaux membres au Comité directeur de l'office de tourisme : Frédéric VANDENBOSSCHE et Emeric CORBON.

Il convient ainsi de procéder à la désignation des membres de l'Office de Tourisme, étant entendu qu'il est proposé de maintenir la composition actuelle, à savoir 16 membres répartis comme suit :

- 9 élus du Conseil Municipal, dont un membre du groupe d'opposition
- 7 personnalités qualifiées

La liste mise à jour des membres du Comité directeur de l'office de tourisme proposée est la suivante :

- Jean Pierre SERRUS
- Isabelle RICARD
- Didier JEAN
- Aurélie GROSSO
- Danièle CARELLO
- Jean-Marie LEBRE

- Fanny VAILLAT
- Audrey SERAFINI
- Frédéric VANDENBOSSCHE
- Claudette MEYNAUD
- Maria PENHARD
- Audrey FONFREDE
- Sandrine BOREL
- Camille DELHOMME
- Emeric CORBON
- Vincent SCHOEPFER

L'article L. 2121-21 du CGCT dispose que le vote doit par principe être effectué à scrutin secret. Or et de manière dérogatoire, il introduit également la possibilité, lorsque les conseillers l'actent à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aucune disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin pour la désignation au sein de l'office de tourisme.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder à la désignation des membres du Comité Directeur au scrutin secret.

NOMME les nouveaux membres ci-dessous pour siéger au Comité Directeur de l'Office Municipal de Tourisme afin de remplacer MM. Paul GAILLARD et Nicolas CARREGA :

- M. Frédéric VANDENBOSSCHE (conseiller municipal)
- M. Emeric CORBON (personne qualifiée)

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 7.1.23
Et de la publication sur le site internet le... 7.1.23
ou notification le... 7.1.23